



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 61411

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les statistiques de l'insécurité routière. En effet, bien que les mesures énergiques engagées ces dernières années aient permis de diminuer légèrement le nombre de victimes, le bilan reste particulièrement lourd, puisqu'un demi-million de Français ont péri sur les routes en cinquante ans, soit, au rythme actuel, vingt-deux par jour en moyenne. Pourtant, ces chiffres semblent largement sous-évalués, puisque seraient exclues toutes les morts survenant plus de six jours après l'accident, contrairement aux autres pays qui comptent les décès à trente jours. Il lui demande donc si une évaluation plus complète de la violence routière peut être envisagée.

Texte de la réponse

Les conséquences des accidents de la route ne s'arrêtent malheureusement pas aux bilans immédiats et beaucoup de victimes décèdent même très longtemps après l'accident. Toutefois, il est nécessaire de définir un délai au-delà duquel une remontée trop tardive des informations et des contraintes de suivi trop importantes rendraient trop difficile le recueil d'informations. La plupart des pays de l'Union européenne ont adopté la définition du « tué à trente jours » mais très souvent, ce chiffre est calculé par application d'un coefficient aux constats pratiqués sur place. La France a opté pour un suivi réel par les forces de l'ordre en milieu hospitalier limité à six jours. Naturellement, les comparaisons internationales sont faites de manière homogène sur la base d'une définition du « tué à trente jours » grâce à un coefficient multiplicateur, régulièrement mis à jour, appliqué aux chiffres des « tués à six jours ». La valeur de ce coefficient est actuellement de 1,057. La question du passage à une définition du « tué à trente jours » est actuellement à l'examen. Le principal inconvénient concerne la plus grande lourdeur du recueil induit par le suivi réel, en milieu hospitalier, des accidentés. Cette lourdeur s'accompagnerait d'un retard important dans la publication des chiffres, leur ôtant une partie de leur caractère opérationnel. Cet aspect doit cependant être réexaminé à la lumière du développement récent d'un système de remontées rapides limité aux chiffres des accidents, tués et blessés, qui permet d'avoir des estimations fiables dix jours après la fin du mois.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61411

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2922

Réponse publiée le : 20 août 2001, page 4785